

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation du Conseil : 06 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 19 juin 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, M. BONET, Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DA SILVA DIAS (procuration à M. ALLOIN), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à Mme MOULIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), Mme DELEUZE (procuration à M. AMOROS), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme PENARD), M. THERRAS (procuration à Mme LEBLANC),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Renouvellement de la convention de coopération décentralisée entre la Ville de Décines-Charpieu et la Ville d'Arcos de Valdevez

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1115-1,

VU le projet d'accord de coopération décentralisée entre la Ville de Décines-Charpieu et la Ville d'Arcos de Valdevez (Portugal) joint en annexe,

VU l'avis de la commission Développement actif et dynamique en date du 02 juin 2025,

CONSIDERANT que la Commune, désireuse de poursuivre sa contribution à la construction européenne, souhaite renouveler la convention de partenariat avec la Ville jumelée d'Arcos de Valdevez au Portugal,

CONSIDERANT que depuis plusieurs années, des liens ont été noués avec la Ville d'Arcos de Valdevez, située au Nord du Portugal, dans la Région du Minho,

CONSIDERANT que dans le cadre de la Fête du Jumelage célébrée du 16 au 18 mai 2025, les Villes de Décines-Charpieu et d'Arcos de Valdevez ont partagé le souhait de signer le renouvellement de leurs engagements qui consistent :

- au maintien des liens réguliers,
- aux échanges entre les habitants pour développer une meilleure compréhension mutuelle,
- à la mutualisation de leurs forces afin de collaborer, dans la mesure de leurs ressources, à l'existence de l'unité européenne,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le renouvellement de la convention de coopération décentralisée entre la Ville de Décines-Charpieu et la Ville d'Arcos de Valdevez, jointe en annexe, pour une durée de 2 ans,
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur DJORKAEFF, à signer la convention de coopération décentralisée avec la Ville jumelée d'Arcos de Valdevez jusqu'en 2027,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS (par procuration), Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS (par procuration), M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.